



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## **Commune - REYRIEUX**

# **Analyse Financière Simplifiée 2020**

**TRES. TREVoux**

---

## Introduction

---

La commune de Reyrieux (Ain) est membre de la communauté de communes de Dombes Saône Vallée. Elle compte 4 929 habitants en 2020 (densité 315 hab/km<sup>2</sup>; superficie 15.6 km<sup>2</sup>). la commune se caractérise par un certains dynamisme démographique (+25% de population sur les 15 dernières années). 69% des foyers fiscaux sont imposables (contre 44% au plan national), le taux de pauvreté est de 5% (contre 14.8% au plan national) et le revenu fiscal moyen est de 39 494€ (contre 28 267€ au plan national).

La présente analyse financière vise à fournir à l'exécutif local une vision de la situation financière de la collectivité sur les exercices 2016-2020 de manière à éclairer la prise de décision. En l'absence de budgets annexes, elle porte sur le budget principal seul.

Les données financières sont exprimées en euros/habitants et peuvent être arrondies au millier d'euros. Elles sont comparées aux moyennes nationales et départementales les plus significatives des communes appartenant à la même strate démographique (3500 à 4 999 habitants).

Les éléments chiffrés de cette analyse sont extraits des comptes de gestion et les moyennes proviennent des fiches financières communiquées par la DGFIP. Seuls les éléments significatifs font l'objet de développement.

Enfin, les opérations liées à l'exploitation de salle "Le Galet" n'ont pu être retraitées. Leur impact sur la comptabilité est donc exclu de la présente analyse.

---

## Principaux constats

---

La situation financière de la commune apparaît contrastée. Les deux derniers exercices sont marqués par un redressement de la capacité d'autofinancement (CAF) brute, mais celle-ci reste inférieure aux moyennes de référence. Il en va de même pour la CAF nette qui ne permet pas une participation suffisante au financement des investissements.

La structure bilantielle est saine, mais le fonds de roulement, trop faible, ne permet pas de financer les dépenses d'équipement. En l'absence de cessions d'actifs ou de recours à l'emprunt la capacité d'investissement de la commune est donc restreinte.

Le niveau d'endettement diminue depuis deux ans mais reste légèrement supérieur aux moyennes de comparaison. La faiblesse de la CAF limite également l'emploi de ce levier.

L'augmentation des taux de fiscalité en 2021 devrait permettre de redresser la CAF (+429k€ de produit fiscal attendu),

Pour poursuivre la dynamique d'amélioration amorcée, plusieurs autres pistes pourraient être étudiées:

- Garder la maîtrise des charges (le ratio de rigidité étant favorable),
- Limiter les investissements sur 2021 et début 2022 afin de retrouver un niveau d'endettement plus favorable,
- Veiller à une approche plus offensive en matière de subventions d'investissement à percevoir,
- Le cas échéant, procéder à des cessions d'actifs.

# Les recettes de fonctionnement

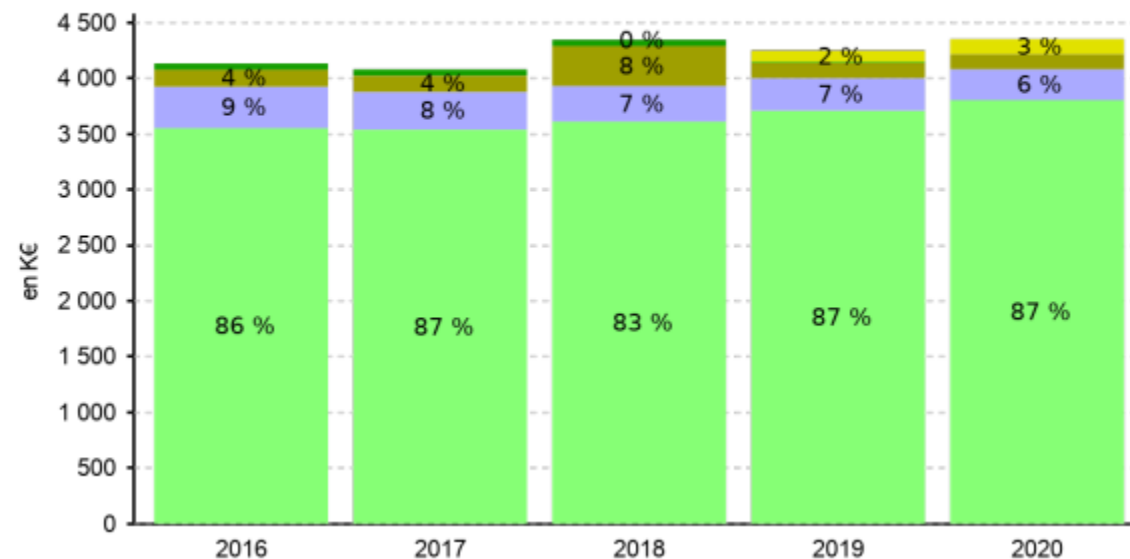
Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOT, FNGIR) nets des versements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 4 218 404 € soit 856 €/habitant (moyenne nationale 955 €/hab). Sur la période l'augmentation avoisine les 2% et près de 95% de ces recettes proviennent de la fiscalité et des dotations. Les produits fiscaux ont augmenté de 7.1% (sous l'effet du glissement des bases), tandis que la DGF a fortement diminué.

Les autres produits, moins significatifs, ont aussi été réduits sur la période (-34.6%); mais ont subi des fluctuations (indemnités de sinistre "les Lucioles" en 2018, crise sanitaire en 2020).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence Département	Région	National
Ressources Fiscales	772	608	682	678
Dotations et participations	57	199	187	222
Ventes et autres produits courants non financiers	28	76	98	101
Produits réels financiers	0	0	2	1
Produits réels exceptionnels	0	6	12	10

Strate de référence :

Population : 4929

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants



# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 334 367 € en 2020 soit 676 €/hab contre 753 €/hab les collectivités de même la strate.

Elles sont en baisse de 6,54 % sur la période (3 567 533 € en 2016).

L'ensemble des postes de charges est ainsi maîtrisée sur la durée de l'étude.

Les dépenses de personnel représentent près de 50% des charges ce qui est conforme aux références de la strate (54%).

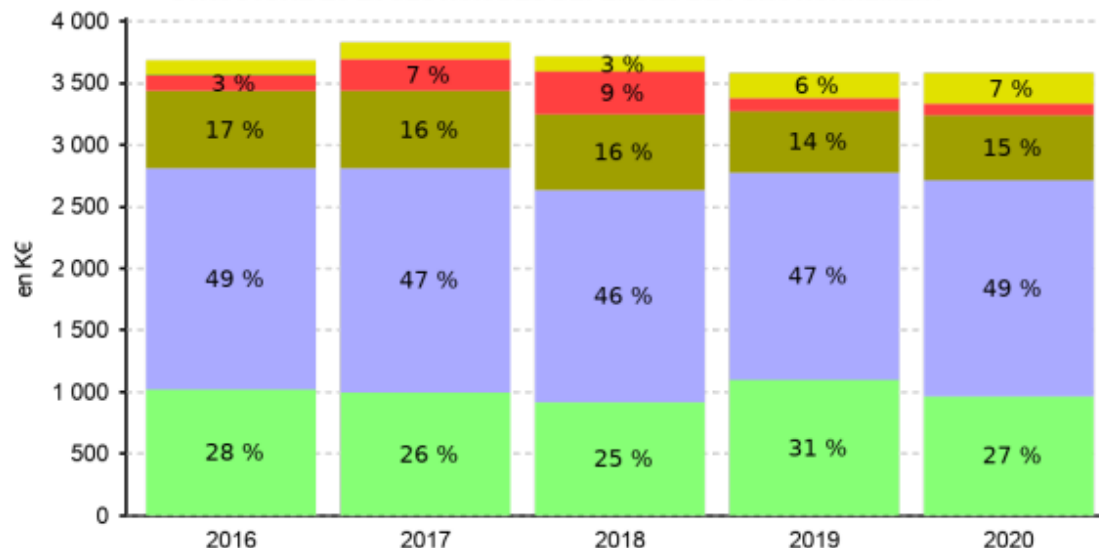
Les charges générales sont également maîtrisées malgré le contexte sanitaire.

Les subventions versées en 2020 s'élèvent à 388 697€ soit 79€/habitant contre 49€/habitant sur les communes de la même strate.

Mais ces versements comprennent notamment les subventions accordées aux associations "l'espace Talançonnais" et "Val Horizon" qui assurent des prestations liées à l'enfance.

Enfin, les charges financières dont l'impact est limité à moins de 3% des dépenses de fonctionnement diminuent également malgré le pic observé en 2018 et correspondant à des pénalités de renégociation.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Charges générales
 ■ Charges de personnel
 ■ Charges de gestion courante
 ■ Charges réelles financières
 ■ Charges réelles exceptionnelles
 ■ Autres charges non réelles

## REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	196	200	227	232
Charges de personnel	355	370	394	445
Charges de gestion courante	107	109	107	105
Charges réelles financières	19	19	22	20
Charges réelles exceptionnelles	0	9	9	11

Strate de référence :

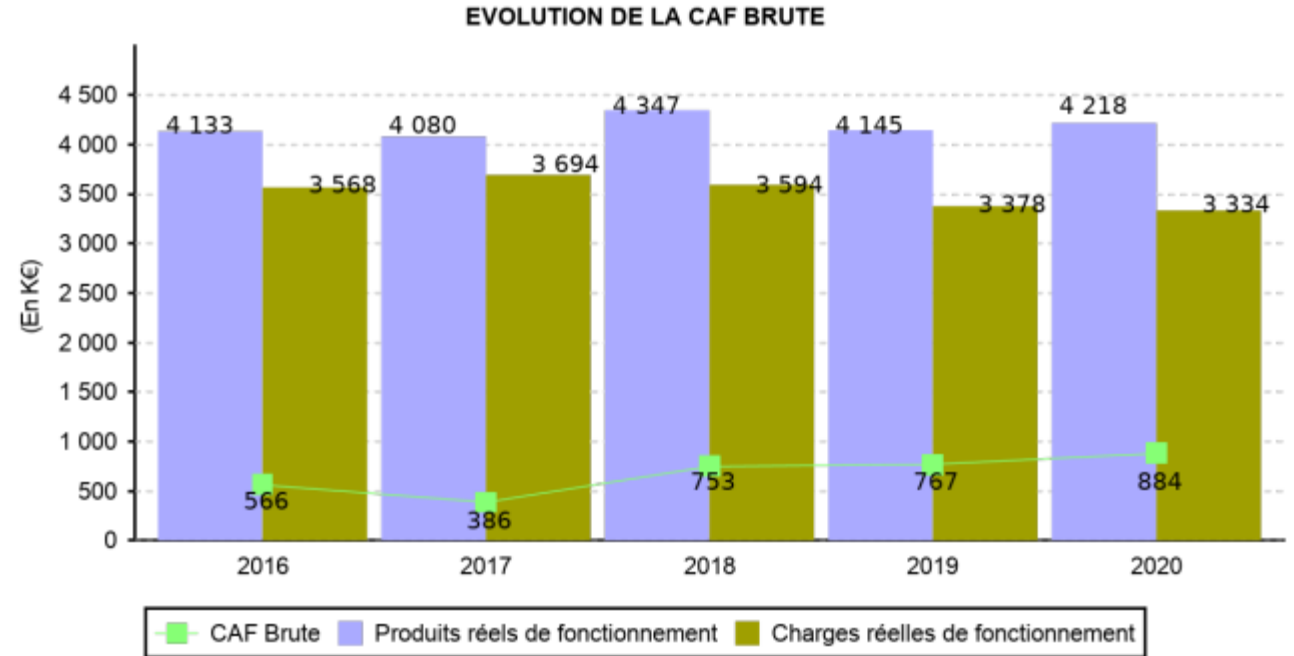
Population : 4929

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

## L'autofinancement brut et net

### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

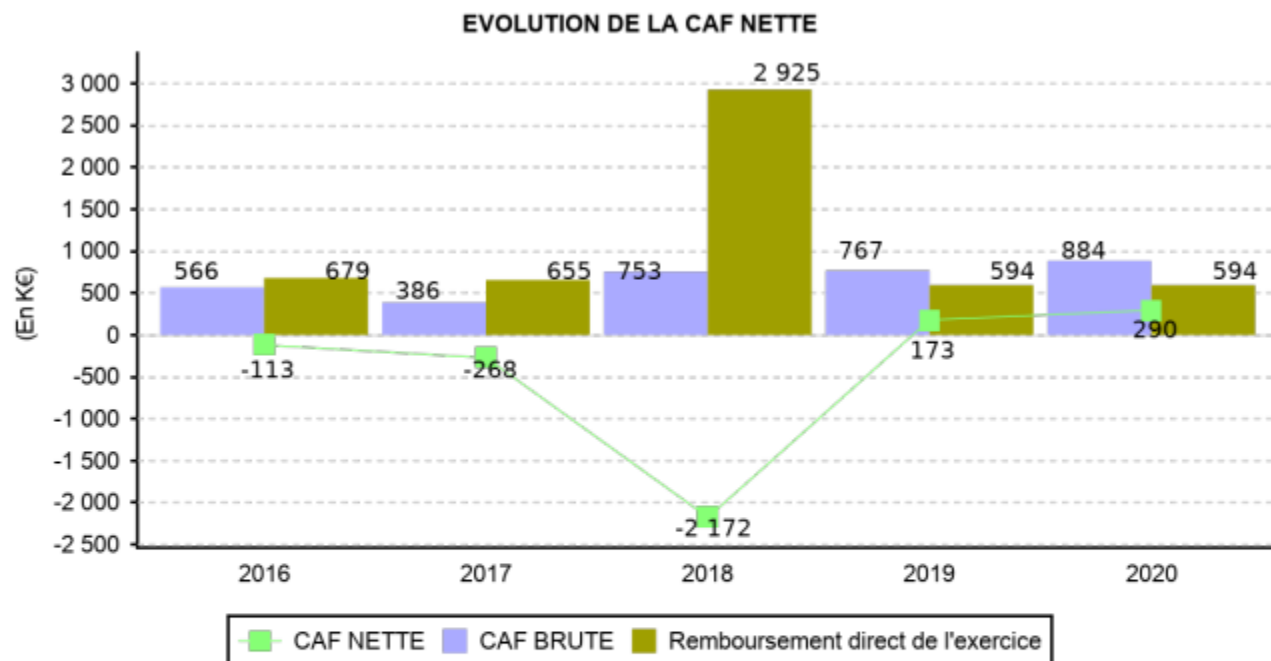


La CAF brute s'élève en 2020 à 884 037 € soit 179 €/hab en dessous de la moyenne nationale de 199 €/hab. Cependant, elle est en hausse de +15,23 % par rapport à 2019 (767 222 €) et de +56,27 % par rapport à 2016 (565 719 €).

La progression de la CAF Brute sur la période s'explique par l'évolution favorable du couple produits (+2,06%) et charges (-6,54%).

La CAF Brute représente 20,96% des produits réels de fonctionnement, ce qui constitue un ratio assez favorable (ratio de 15% généralement préconisé). Il se situe au dessus de la moyenne nationale (19,64%). Sur la période, ce ratio a tendance à augmenter (53,11%) et traduit une amélioration de la section de fonctionnement.

Pour information complémentaire, le résultat qui prend en compte les opérations d'ordre (contrairement à la CAF), est passé de 449 167€ en 2016 à 770 700€ en 2020, soit une hausse de 71% sur la période qui confirme cette tendance.



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur les trois premiers exercices la CAF nette est structurellement négative. En 2018, le remboursement anticipé a fortement dégradé cet indicateur. En 2019 et 2020 la CAF nette est à nouveau positive mais reste sensiblement inférieure aux moyennes de référence (59€/habitant pour la commune contre 127€/habitant pour les communes de la même strate).

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Supérieur à 1 sur les années 2016 à 2018, il est se situe à 0.93 en 2020 (la moyenne de la strate étant située à 0.88). La commune éprouve donc des difficulté à autofinancer ses investissements.

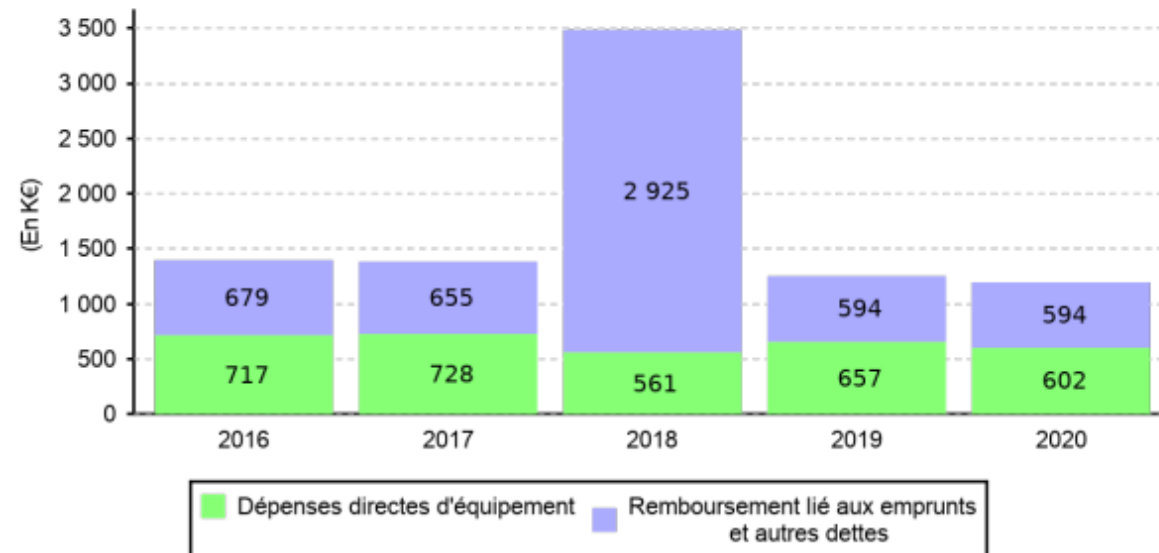
# Les opérations d'investissement

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 601 579 € en 2020 soit 122 €/hab en dessous de la moyenne nationale de 303 €/hab. Elles baissent de 8,45% sur un an et de 16,08% sur la période 2018-2020.

En 2020, pour financer les investissements, la commune a bénéficié de :

- 237 287 € de taxe d'aménagement ;
- 663 456 € de mise en réserve (capitalisation) de l'excédent de fonctionnement constaté à la fin 2019.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



## REPERES

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	122	217	331	303
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	121	86	97	80

## TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020

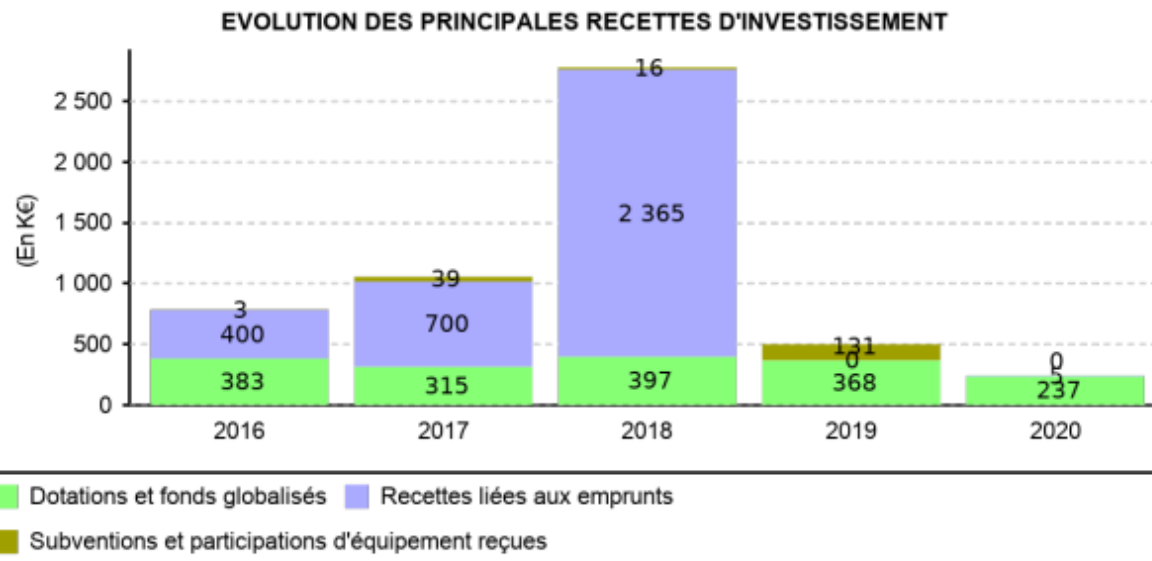
Dépenses directes d'équipement (1)	61,20 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	100,00 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires



La commune est caractérisée par la faiblesse des subventions d'investissement reçues sur la période (l'endettement sera évoqué ultérieurement).



### REPERES

En €/hab	2020			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	48	58	74	65
Recettes liées aux emprunts	1	10	68	53
Subventions et participations d'équipement reçues	0	38	71	70

### TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2020

Dotations et fonds globalisés	60,52 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	0,10 %

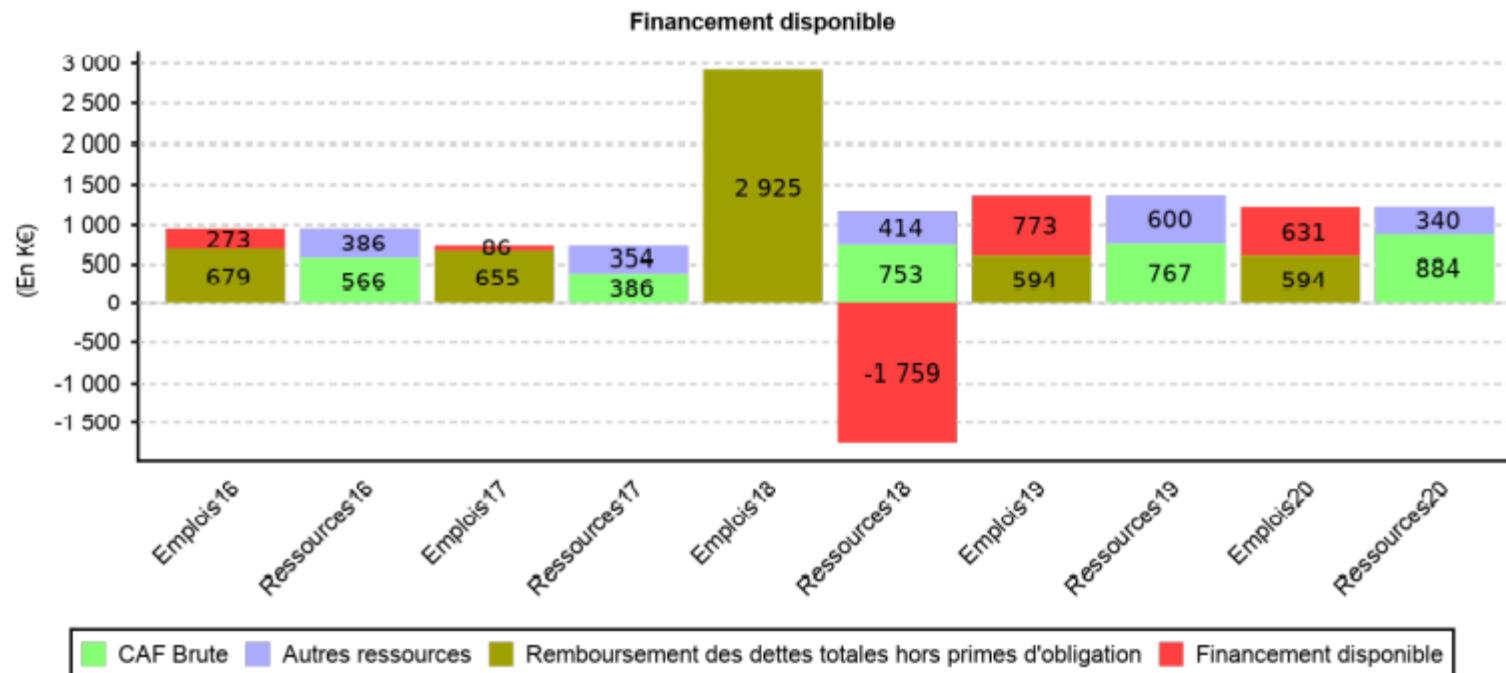
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

## Le financement des investissements

### Le financement disponible

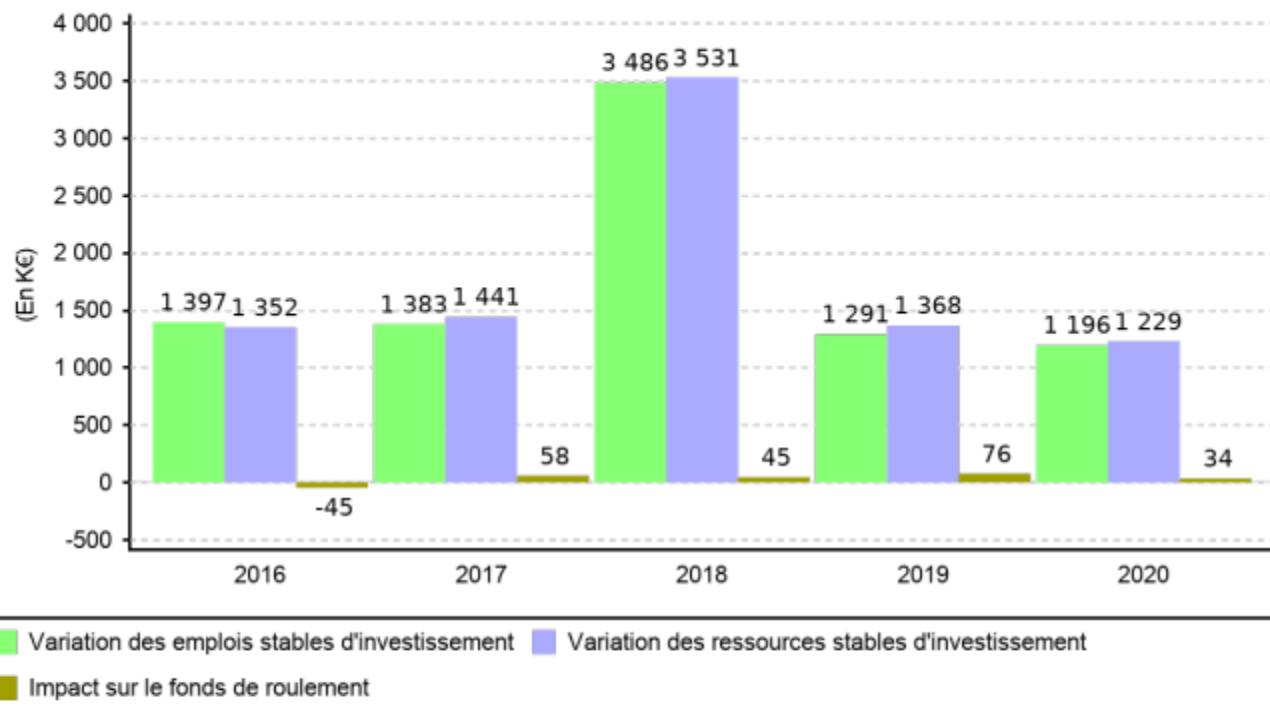
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Si la dégradation de 2018 provient du remboursement anticipé de cet exercice, le financement disponible reste assez faible compte tenu d'une CAF nette fragile et de l'absence de subventions. En 2019 comme en 2020, les cessions d'actifs ont apporté près de 100 000€ à la collectivité.

### Financement des investissements



### Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Ces cinq dernières années, le fonds de roulement a été très peu impacté. La limitation des dépenses d'équipement a évité de prélever sur les réserves communales malgré les difficultés relevées de 2016 à 2018 (CAF nette négative). L'absence d'emprunt, et le faible niveau des subventions reçues n'a pas permis d'augmenter le fonds de roulement. A noter que, en l'absence des cessions intervenues en 2019 et 2020, le fonds de roulement aurait diminué sur 2019 et 2020.

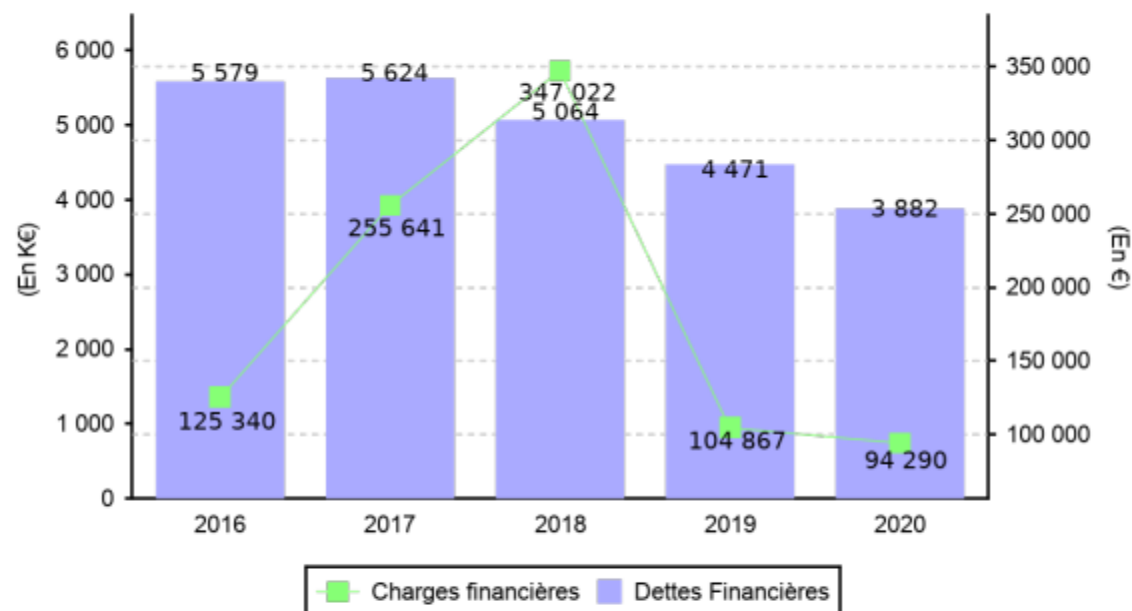
Au cas présent, en 2020, la commune a alimenté de + 33 682€ son fond de roulement.

En 2020, pour financer les investissements, la commune a bénéficié de :

- 237 287 € de taxe d'aménagement ;
- 663 456 € de mise en réserve (capitalisation) de l'excédent de fonctionnement constaté à la fin 2019.
- A noter l'absence de ressource liée au FCTVA.

## Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



A compter de 2017 la commune a amorcé un désendettement, par le biais de renégociations intervenues en 2018.

Le ratio d'endettement représente le temps théorique nécessaire à la collectivité pour rembourser la dette si elle y consacrait la totalité de ses produits réels. Le ratio de 0,92 signifie que la collectivité devrait affecter 11 mois de recettes réelles pour rembourser son encours de dette. La médiane nationale se situe à 0,72 et le seuil d'alerte est fixé à environ 1,45 années.

Le ratio de capacité de désendettement en années de CAF Brute (ratio assez volatile car la CAF peut varier fortement d'une année sur l'autre) qui mesure le nombre d'années sur les seules dettes bancaires est de 4,38 alors que la moyenne nationale pour les collectivités de même strate démographique est de 3.30. Ce ratio s'améliore par rapport à 2016, il était alors de 9,86 années de CAF brute.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

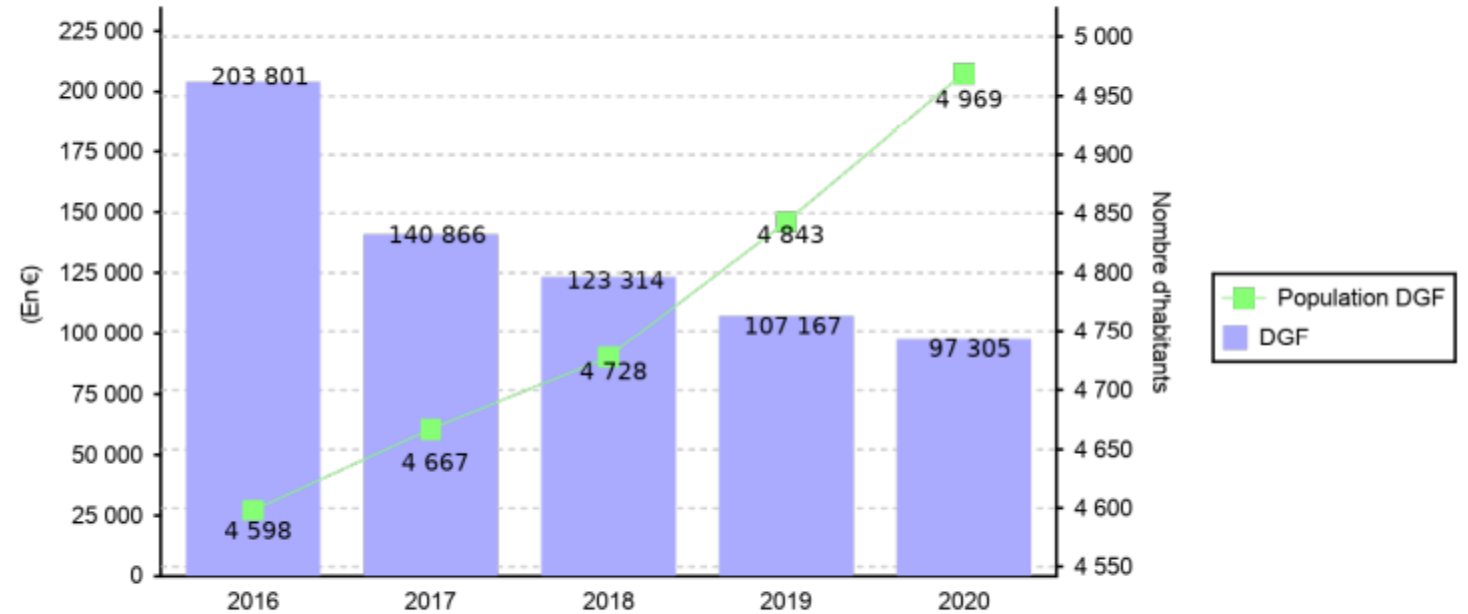


## Éléments concernant les dotations

### Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Évolution de la DGF et de la population DGF



La part forfaitaire de la DGF est passée de 203 801€ en 2016 à 97 305€ en 2020 (20€/habitant contre 149 sur la strate). Cette diminution s'explique par la contribution au redressement des finances publiques 2016 et 2017 et le potentiel fiscal par habitant (1 123€) qui conduit à l'écèlement de la dotation.